

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2018

**N°219/11/2018 : CAMPAGNE DE DERATISATION 2017 - DEMANDE DE SUBVENTION
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2018.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Jean Martial DEJEAN à Maxime BERAUDO, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Philippe FRANCOIS, Aurélie BURATTI à Laura NICOLAS, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE, Aurore KOTHE, Carole DUNET-SCHUMANN

Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé, dans le cadre de ses missions met en place des actions préventives et curatives dans le domaine de la lutte contre les insectes et animaux nuisibles et indésirables.

En ce qui concerne la lutte contre les rongeurs, le Service Communal d'Hygiène et de Santé organise des campagnes de dératisation annuelles par un traitement des égouts, des bâtiments communaux et par la distribution, une fois par mois, aux administrés de la commune, de produits raticides.

Le marché correspondant a été attribué à l'entreprise DIAMCO CHIMIE, de Castres (81), à partir du 1^{er} janvier 2015 et pour une période d'un an renouvelable 3 fois au maximum, pour un montant annuel de 23 836,80 € TTC.

Considérant que la campagne de dératisation est subventionnée par le Conseil Départemental (40 %) ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux de plus élevé que possible au titre de la campagne de dératisation 2017.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

29 NOV. 2018

De sa publication et/ou notification le :

29 NOV. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

